

Journées européennes du patrimoine 2023

Cas fictif :

Le 4 Juillet 2023, l'entreprise « TAUROMACHIE » organisait place de la victoire une corrida à l'occasion de l'ouverture des différentes férias, qui se déroulent chaque année dans toute la région nouvelle aquitaine lors de la période estivale.

Autorisée par la mairie de Bordeaux, celle-ci se déroulait dans un climat tendu. Pour cause la présence de nombreuses associations anti-corrida réunies autour de l'arène afin de dénoncer les faits de maltraitance animale découlant du spectacle.

Rapidement, les forces de police nationale étaient présentes afin de tenir hors de portée de l'arène les différents militants anti-corrida, et d'éviter ainsi tout débordement, bien connu lors d'évènements festifs.

Alors que les manifestants huaient de nombreux slogans anti-corrida, encerclés par les forces de l'ordre, l'évènement débutait. Le spectacle était annoncé par le président de l'organisation « TAUROMACHIE », entreprise connue dans tout le sud ouest pour l'organisation des corridas dans de nombreuses villes notamment dans les landes, lors des férias estivales.

Le discours tournait autour du patrimoine vivant qu'est la corrida en France, héritage d'une longue tradition, importée de l'Espagne depuis la France, et constituant aujourd'hui une véritable coutume locale ininterrompue depuis des siècles dans certains départements de nouvelle aquitaine. Ce discours continuait sur les bienfaits de la corrida, et notamment pour l'animal qui donne sa vie pour la continuité des coutumes locales.

La corrida se déroulait finalement sans entrave, et après un long spectacle et 18 piques plantés dans le dos du taureau, ce dernier était finalement abattu devant une foule bordelaise en folie venue assister aux spectacles. A la sortie de l'évènement, de nombreuses altercations entre les spectateurs de la corrida et les militants pour la cause animale ont explosé, menant à des insultes, des menaces et des actes physiques violents.

Le lendemain, le procureur de la république du tribunal judiciaire de Bordeaux décidait de lancer des poursuites à l'encontre de l'entreprise « TAUROMACHIE ». L'enquête débutait et portait sur la maltraitance de l'animal par l'entreprise, de sa naissance dans la ferme familiale à son

traitement jusqu'au lieu de la corrida, et enfin la torture et sa mise à mort lors du spectacle. La question portait également sur la légalité d'une telle corrida dans le centre de la ville Bordelaise, alors même qu'aucune corrida n'avait été organisée auparavant dans la ville.